



CCAS du 6 décembre 2016

Déclaration et compte-rendu CFDT

Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs les membres du CCAS.

Nous espérons que vous nous ferez l'honneur, dans la hiérarchie de vos priorités, de rester bien après les déclarations et les réponses que vous y apporterez. Les débats sont souvent très enrichissants !

Le désintérêt affiché depuis quelques mois par l'administration centrale, en dehors de PSPP2, sur le dossier action sociale ne peut que contribuer à nous donner le sentiment que nous sommes vraiment dans le dernier wagon. Dernier wagon qui ne semble intéresser que le ministère de l'intérieur via les Préfectures.

On le mesure sur le terrain avec la démission de présidents de CLAS qui ne peuvent plus s'engager dans l'action sociale. A ce propos, nous avons fait nommer comme experte, Mme Gwénaëlle L'HUILLIERE, qui abordera avec vous le problème rencontré dans son département. Cette intervention de notre experte n'est qu'une situation vécue sur le terrain parmi d'autres.

S'agissant du probable rattachement de l'action sociale aux préfectures, par la bascule du BOP 217 pour l'arbre de Noël et la restauration collective, vers le BOP 333 vous nous direz comme au CTM « mais ne vous inquiétez pas, ce n'est qu'une expérimentation ! ». Expérimentations que l'on connaît bien dans ce Ministère puisqu'à chaque fois elles aboutissent à une petite bombe qui nous explose en pleine figure.

D'ailleurs, d'ores et déjà, on peut noter les préfigurations lancées dans les DDT 72 et 28.

Dans les services, des inspecteurs généraux vont rencontrer les représentants du personnel et les représentants de l'administration des ressources Humaines, et ce d'ici la fin de l'année, pour une éventuelle mutualisation des fonctions support.

Comme vous pouvez le constater il n'y a même plus de question, ce n'est qu'un triste constat ! Ah si, peut être dernière petite question à laquelle vous n'avez pas répondu : qu'en est-il de l'iniquité de traitement des personnels sur les subventions restauration et pour lesquelles nous avons interrogé vos services ? Peut-être nous direz-vous que c'est justement pour ces dysfonctionnements qu'il est temps d'harmoniser les pratiques et de les mutualiser au sein des préfectures !

Intervention sur la problématique en DDT de Meurthe-et-Moselle

La présidente est à 20% journée fixe. Elle n'a pas de secrétaire. Les commissions ne jouent pas leur rôle puisque les participants ne s'investissent pas. La présidente est donc obligée de tout régler, seule, sur la journée "dédiée" au CLAS. On lui demande également que les actions se déroulent sur cette journée pour ne pas perturber son service. On admettra que ça se déroule sur du temps de décharge syndicale également... comme si ça servait à ça !!!

Suite à la réorganisation du service, on a même demandé à la présidente de faire ses actions de massage dans le réfectoire pour utiliser la salle qu'elle réserve plusieurs mois à l'avance! Cette situation dure depuis son élection le 17 juin 2015 soit 18 mois. Après avoir rencontré la directrice pour en discuter le 12 octobre 2015, cette dernière a estimé que le temps imparti était plus que satisfaisant et que dans son ancien service c'était 10% et qu'elle pouvait donc réduire encore plus ! Le 20% est donc non négociable !

De même, lorsqu'elle a effectué le stage obligatoire de prise de poste des présidents de CLAS, on a mis 6 mois pour lui valider son temps de formation dans le logiciel horaire car sa supérieure hiérarchique voulait qu'elle redonne le temps au service ! Il s'agit d'une activité de service et non d'un mandat syndical !

L'ASCE organise les arbres de Noël depuis des années sans convention, sans aucune information, mais utilise bien les crédits

Où est alors le principe fondamental de l'action sociale ??? Par souci d'apporter le meilleur aux agents, les actions ont pu être menées en 2016, en allongeant les journées de travail, mais aujourd'hui, puisqu'on ne lui donne pas les moyens de travailler correctement, la présidente a présenté sa démission lors de la séance plénière provoquée le 22 novembre dernier. Est-ce le but recherché par l'Administration en DDT ? Est-ce ainsi pour regrouper les DDI ?

Aujourd'hui, on continue à dire que notre ministère fait de l'Action Sociale mais où sont les moyens??? Financiers, ils sont là, mais en temps ????

On ne donne pas aux agents les possibilités d'accomplir et de mener à bien leurs missions, cela les décourage, et certains abandonnent.

On ne sait pas les encourager ni les valoriser. Ils ne sont pas même pas nommés dans le bilan social alors qu'ils en sont également des acteurs. Est-ce une volonté de laisser l'Action Sociale se démunir de ses forces vives ? Quid de l'Action Sociale de demain et surtout la bonne question que l'on doit se poser c'est "avec qui ???"

Réflexion :

La problématique la plus importante rencontrée aujourd'hui concerne les DDT. En effet, les directeurs (trices) se cachent derrière l'ambiguïté hiérarchique ambiante, les textes sont ministériels, eux dépendent des DDI. Etant donné la baisse des effectifs en DDT, ils jugent que le quota de 50% n'est plus justifié pour le président et/ou le secrétaire. Cela est bien souvent négocié avec les intéressés (ou plutôt suggéré fortement).

- - - * * * - - -

Pour l'administration : Mme Avezard – M. Robin – Mme Palud – Mme Guillou

CFDT : Sylvia Boisbourdin, Pascal Blandel, Maryline Grosroyat.

Réponses de l'administration

Mme AVEZARD précise qu'elle sera avec nous jusqu'à 11h, que malheureusement elle ne peut pas faire autrement et que cela ne peut pas être associé à une forme de désintérêt.

Sur le secrétariat général commun, s'agissant des DDT 72 et 28 : pour la DDT 72 il s'agit de mettre en commun des moyens sur le même site et cela s'apparente davantage à de l'entraide. Elle comprend bien que sa réponse ne peut pas nous satisfaire car bien entendu cela s'accompagne de diminutions d'effectifs. Malheureusement, passé ce constat, il faut bien trouver des solutions. Pour la DDT 28 elle précise qu'elle n'est pas au courant et qu'elle va se renseigner.

Sur la mutualisation de façon générale, elle informe les membres du CCAS qu'effectivement il y a une commande sur l'harmonisation des pratiques qui pourrait conduire à la mutualisation des fonctions « support ». Néanmoins, cette commande n'est pas accompagnée de moyens supplémentaires, financiers et humains, c'est donc un dossier interministériel qui avancera difficilement.

Commentaires CFDT : nous ne sommes pas vraiment rassurés car lorsqu'il s'agira de le faire avancer, ils trouveront les moyens. Il faudra donc tous être extrêmement vigilants dans nos départements.

Sur les moyens toujours inégaux, voire inexistant, des présidents de CLAS, Gwénaelle L'Huillière est intervenue (intervention ci-dessus) pour relater les difficultés qui ont conduit à la démission de la présidente du CLAS de la DDT 54.

La DRH, plutôt embarrassée, précise que ce n'est qu'une situation mais que lorsque l'on s'en réfère aux chiffres, la situation des présidents de CLAS sur le terrain en terme de moyens, est plutôt favorable au regard du mandat précédent et qu'elle ne souhaite donc pas répondre sur le fond à cette intervention, mais elle interviendra auprès de la direction de la DDT 54.

Les représentants du personnel des autres organisations syndicales ne sont absolument pas convaincus de sa réponse. Ce témoignage n'est pas isolé. Ils estiment que l'administration se cache derrière des chiffres qui sont bien loin de refléter la réalité. Ils proposent l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques à l'intention des directeurs afin de les inciter à protéger l'action du président de CLAS, à le valoriser dans son déroulement de carrière. L'administration ne répond pas mais nous aurons un retour après l'intervention de l'administration sur le département 54.

La séance se poursuit avec l'examen de l'ordre du jour

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2016

Le PV est approuvé.

2 – Point d'information sur le budget : gestion 2016 et budget 2017

Le président de la commission n°3 présente la consommation des crédits dans les services. L'enveloppe budgétaire 2016 a été maintenue.

A la question, le budget 2017 sera-t-il maintenu ? L'administration ne peut pas répondre. Elle pense que ce sera le cas parce que l'expérience montre que l'on arrive toujours à la fin de l'exercice budgétaire à trouver les crédits nécessaires pour honorer les dépenses.

Commentaire CFDT : ce que l'on réussit à faire une année N ne garantit pas l'année N+1. En matière budgétaire on navigue toujours à vue.

3 – Point relatif aux sujets portant sur la restauration collective

Lien ci-dessous vers l'enquête effectuée auprès des DREAL.

http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/social/enquete_restoration_nov-2016.pdf

Ce sont des résultats parcellaires. Il en ressort une certaine difficulté pour dégager des indicateurs clairs. Il faudra poursuivre l'enquête et veiller à la bonne utilisation des crédits.

La CFDT intervient pour préciser la différence qui existe entre les services en termes de subvention des repas. Certains ont les subventions ministérielle et interministérielle, d'autres n'en ont qu'une, certains services n'ont pas de restauration collective car les chefs de service n'ont pas pour priorité de conventionner afin d'assurer cette prestation.

L'administration reconnaît que sur le reste à charge pour l'utilisateur, il y a des disparités.

Il faut :

- un état des lieux plus approfondi,
- inciter les chefs de service à conventionner.

Enfin, deux DREAL n'ont pas répondu. Vraisemblablement elles ne se sont pas senties concernées et se sont affranchies de la commande de l'administration centrale, d'où notre inquiétude récurrente sur cette forme d'émancipation.

4 – Présentation du bilan des CIL 2015

L'administration présente le bilan (http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/social/bilan_cil-2015_juin-2016.pdf).

Il fait apparaître une hausse des actions : 466 en 2015 – 421 en 2014. A l'inverse on notera une baisse des dépenses.

Sur la typologie des actions, notamment pour les actions handicap, nous attirons votre attention à bien utiliser les crédits dédiés FIPHFP.

Sur les séjours vacance de courte durée pour les enfants, le CGCV intervient pour préciser que ce type de séjour doit répondre à un certain nombre d'obligations. L'administration centrale vérifiera auprès des services concernés.

Enfin, les représentants du personnel demandent que les CRCAS soient informés du montant des crédits alloués sur les CIL en janvier pour que les CLAS aient leur notification en tout début d'année afin d'engager leurs actions et pouvoir mettre en place des actions communes dans le cadre des CRCAS.

Nous vous demandons de veiller à ce que vos CLAS remontent les fiches d'actions CIL.

5 - Point d'information sur la rencontre nationale des présidents de CLAS en 2017

Cette rencontre aura lieu la semaine 46. Les organisations syndicales demandent que tout soit mis en œuvre pour que les participants ne soient pas obligés d'avancer les frais d'hébergement et de restauration. C'est une condition incontournable pour la réussite de cette rencontre.

L'administration abonde dans ce sens et prendra toutes les mesures nécessaires afin que les participants n'aient aucune participation financière.

Un questionnaire sera adressé aux présidents de CLAS ; celui-ci regroupera une douzaine de questions. Les organisations syndicales devront participer à son élaboration.

6 – Point d'information sur le processus de référencement

Pour l'ensemble des représentants du personnel, ce référencement est incontournable. Il devrait permettre d'obtenir une complémentaire santé avec la meilleure offre possible.

Pour l'administration, ce référencement est lourd. Elle souhaite attendre le retour des ministères qui ont engagé le processus. Elle n'est pas certaine qu'il permette la baisse des cotisations d'autant que les aides de l'Etat sont plafonnées et doivent répondre à des règles européennes.

Lors des premiers retours, l'administration organisera avec l'ensemble des partenaires sociaux une réunion pour vérifier l'opportunité de lancer le référencement dans notre Ministère.

7 – Point d'information sur la formation des présidents de CLAS et de CRCAS

Formation des présidents de CLAS : 3 actions de formation en 2015, 1 en 2016. A ce jour, 12 nouveaux présidents n'ont pas été formés, une nouvelle session aura lieu en 2017 (mai-juin au CVRH de Paris si possible).

Commentaire CFDT : nous souhaitons que cette formation soit suivie, néanmoins nous espérons qu'au regard de ce qui s'est passé dans le 54 il ne sera pas demandé aux présidents de CLAS de rendre, sous une forme ou une autre, en temps de travail ces 3 jours de formation.

Formation des présidents de CRCAS : 1 formation a eu lieu à Toulouse courant novembre. Le bilan est positif avec beaucoup d'échanges. Une formation complémentaire a été demandée pour 2017.

Formation de formateurs : elle aura lieu les 15 et 16 décembre prochain. 4 représentants du personnel, membres du CCAS y participeront.

8 – Point d'information sur le bilan de la campagne des EPA à l'Aide Sociale Interministérielle en 2017 (tableau et arrêté en liens ci-dessous)

http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/social/entree_ep_dans_action_sociale_interministerielle.pdf

http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/social/arrete_22-12-15_action_sociale_agents_etat.pdf

Nous ne pouvons malheureusement que constater que les établissements publics sont de moins en moins concernés par les aides sociales interministérielles.

C'est pour tous, l'abandon de nos collègues dans ces établissements.

Fin de la séance à 13h00.